

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 22.02.2021	<b>Heure</b> 10h54	<b>Numéro</b> 21.310	<b>Département(s)</b> DEAS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Armin Kapetanovic</b>
<b>Titre : Adaptation cantonale des aides aux cas de rigueur</b>
<b>Contenu :</b> Victimes collatérales de décisions changeant de mois en mois, les bistrotiers/restaurateurs et leur personnel vivent des mois difficiles. Le récent renforcement des cas de rigueur appelle les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>– L’Ordonnance du Conseil fédéral permettrait-elle à notre canton d’être plus généreux qu’actuellement ? Si oui, pourquoi le canton n’aide-t-il pas au niveau maximal prévu par la Confédération ?</li><li>– Les conditions d’octroi sont-elles fixées (de manière claire) par la Confédération ?</li></ul>
<b>Souhait d’une réponse écrite : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Armin Kapetanovic		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>